

Conseil Municipal du 20 février 2018

- Compte rendu -

1- Budget principal : compte de gestion 2017

Le Trésorier Municipal a présenté le compte de gestion 2017 du budget principal et a indiqué que les chiffres sont identiques à ceux du compte administratif 2017. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion 2017 du budget principal.*

2- Budget annexe « lotissement les hauts de Keruzanval » : compte de gestion 2017

Le Trésorier Municipal a présenté le compte de gestion 2017 du budget annexe « lotissement les hauts de Keruzanval » et a indiqué que les chiffres étaient identiques à ceux du compte administratif 2017. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion 2017 du budget annexe « lotissement les Hauts de Keruzanval ».*

3- Budget annexe « lotissement les résidences de Kermengleuz » : compte de gestion 2017

Le Trésorier Municipal a présenté le compte de gestion 2017 du budget annexe « lotissement les résidences de Kermengleuz » et a indiqué que les chiffres étaient identiques à ceux du compte administratif 2017. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion 2017 du budget annexe « lotissement les Résidences de Kermengleuz ».*

4- Approbation du compte administratif 2017 : budget principal

| | | | |
|-----------------------------------|------------|--------------------------------|-----------------------|
| Section de fonctionnement | | Dépenses : | 5 373 978,61 € |
| | | Recettes : | 6 565 012,62 € |
| Résultat de fonctionnement | | | 1 191 034.01 € |
| Section d'investissement | Dépenses : | Dépenses de l'exercice : | 2 491 832,87 € |
| | | Reste à réaliser, à reporter : | 600 402,12 € |
| | Recettes : | Recettes de l'exercice : | 2 219 171,58 € |
| | | Reste à réaliser, à reporter | 59 211,25 € |
| Résultat d'investissement | | | -813 852,16 € |
| Résultat Global | | | +377 181,85 € |

Par 23 voix pour, le Maire ne prenant pas part au vote, et 5 votes contre, le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2017.

5- Budget annexe « lotissement les hauts de Keruzanval » : approbation du Compte Administratif 2017

Le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal a approuvé, par 28 voix pour, le compte administratif 2017 du lotissement « les Hauts de Keruzanval ».

6- Budget annexe « lotissement les résidences de Kermengleuz » : approbation du Compte Administratif 2017

Le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal a approuvé, par 23 voix pour et 5 abstentions, le compte administratif 2017 du lotissement « les résidences de Kermengleuz ».

7- Budget principal : affectation des résultats 2017

La comptabilité M14 prévoit que l'assemblée, après avoir approuvé le compte administratif, délibère sur l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent.

Le résultat du compte administratif de l'exercice 2017 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 191 034.01 €. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a confirmé le prélèvement initialement prévu lors du vote du budget primitif 2017, à savoir : 750 000 € ; L'affectation du résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante 750 000 € au compte 1068 en recettes d'investissement du Budget Primitif 2018 et 441 034.01 € au compte 002 en recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2018.*

8- Budget primitif 2018 : budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---|---------------------|---|---------------------|
| Charges à caractère général | 1 131 060.00 | Produits des services | 319 500.00 |
| Charges de personnel et frais assimilés | 2 646 000.00 | Impôts et taxes | 3 564 800.00 |
| Atténuation de produits | 587 000.00 | Dotations subventions participations | 1 376 050.00 |
| Autres charges de gestion | 811 447.00 | Autres produits de gestion courante | 193 400.00 |
| Charges financières | 113 072.51 | Atténuation de charges | 71 299.99 |
| Charges exceptionnelles | 25 300.00 | Opérations d'ordre de transferts entre sections | 65 000.00 |
| Dotations aux amortissements et provisions | 3 000.00 | Produits exceptionnels | 3 800.00 |
| Opération d'ordre de transfert entre sections | 191 400.69 | Produits financiers | 1.00 |
| Dépenses imprévues | 26 604.80 | | |
| Virement à la section d'investissement | 500 000.00 | RECETTES de L'EXERCICE | 5 593 850.99 |
| DEPENSES de L'EXERCICE | 6 034 885.00 | Excédent antérieur reporté | 441 034.01 |
| TOTAL de la section : | 6 034 885.00 | TOTAL de la section : | 6 034 885.00 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement s'équilibre à 5 553 111.94 €

La prévision concernant les dépenses d'investissement consacrées aux achats et travaux s'établit comme suit :

| Opérations | Crédits ouverts | Opérations | Crédits ouverts |
|---|-----------------|--|-----------------|
| Opérations (constructions, installations, matériel et outillage) | | | |
| Médiathèque | 25 692.93 | Equipements culturels | 78 774.00 |
| Embellissement de la ville | 8 228.40 | Maison de l'enfance | 2 084.40 |
| Cimetière | 29 000.00 | Fort de Penfeld | 243 358.40 |
| Ecoles | 223 517.11 | Pétanque | 638 118.43 |
| Services techniques | 100 856.22 | Construction d'un bâtiment annexe du terrain synthétique | 10 009.64 |
| Vie associative | 24 878.29 | Plate-forme de déchets verts | 65 500.00 |
| Mairie | 42 078.18 | Vidéo protection | 60 000.00 |
| Travaux de sécurité dans les bâtiments | 72 142.46 | CS Louis Ballard – installations sportives | 1 629 480.00 |
| Le sport | 66 550.00 | Dynamisation du centre bourg | 40 000.00 |
| Mise aux normes accessibilité | 30 000.00 | Aménagement du parking Pagnol | 230 000.00 |
| Développement durable et Economie d'énergie | 116 800.00 | Aménagement du centre-bourg | 50 000.00 |
| TOTAL : 3 787 068.46 € | | | |
| Immobilisations hors opérations : 860 577.66 € | | | |
| TOTAL immobilisations hors opérations + opérations : 4 647 646.12€ | | | |

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 votes contre, a adopté le budget primitif 2018.

9- Vote des taux d'imposition 2018

Par 24 voix pour et 5 contre, le Conseil Municipal a approuvé les taux d'imposition communaux ci-dessous :

| Impôt concerné | Taux 2017 | Taux votés pour 2018 |
|-------------------|-----------|----------------------|
| Taxe d'habitation | 23.01 | 23.47 |
| Foncier bâti | 20.59 | 21 |
| Foncier non bâti | 46.56 | 46.56 |

10- Budget primitif 2018 : budget annexe « lotissement hauts de kerzanval »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le budget présenté.

11- Budget primitif 2018 : budget annexe « lotissement les résidences de Kermengleuz »

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 abstentions, a approuvé le budget présenté.

12- Information au Conseil Municipal : liste des concours attribués en 2017 par la commune sous forme de prestations en nature ou subventions

Le Conseil Municipal a pris acte de la liste, qui est annexée au compte administratif.

13 - Convention de financement Fonds Publics et Territoires avec la CAF

La Caisse d'Allocations Familiales a demandé le recensement du nombre d'heures d'accueil des enfants en situation de handicap dans les différentes structures municipales. Au vu des éléments fournis, la commune peut percevoir une subvention de 5006 €. Pour que le versement puisse être effectué, le conseil municipal, à l'unanimité, a validé les termes de la convention avec la CAF et a autorisé le Maire à la signer.

14 - Convention entre la mairie et l'OGEC Sainte Thérèse

La convention signée entre la mairie et l'OGEC de l'école Sainte Thérèse arrive à échéance. Il convient donc de la renouveler. La convention reprend les modalités de versement de la subvention de fonctionnement lié à l'enseignement et les modalités de calcul et de versement de la subvention pour la restauration scolaire. Le conseil municipal, à l'unanimité, a validé les termes de la convention et a autorisé le Maire à la signer.

15 - Information au Conseil Municipal sur la réforme des rythmes scolaires

Le Conseil Municipal a été informé des nouveaux rythmes scolaires qui seront mis en place sur les écoles publiques de la commune à compter de la rentrée 2018 à savoir : retour à la semaine à 4 jours, horaires de début de classe à 8h30 et fin de classe à 16h30.

16 - Convention 2018 /2020 entre Brest Métropole et les communes de Bohars, Gouesnou, Guilers, Guipavas, Le Relecq-Kerhuon, Plougastel-Daoulas et Plouzané relative à la production de logements sociaux publics et à leur financement

Au vu des modifications apportées à la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, les 7 communes de la métropole sont susceptibles d'être exemptées des obligations SRU et en ont fait la demande auprès de l'Etat par le biais du Président de la métropole. Suite aux réponses favorables et au décret N° 2017-1810 du 28 décembre 2017 qui entérine l'exemption pour les 7 communes de la métropole, une convention a été établie ayant pour objet de définir les objectifs de production de logements sociaux publics de chaque commune de la métropole, leur contribution financière à la réalisation de ces objectifs et le mode de suivi de ces engagements. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la convention 2018-2020 entre Brest métropole et les communes de la métropole relative à la production de logements sociaux publics et à leur financement et a autorisé Monsieur Le Maire à la signer.*

17 - Acte authentique entre la commune et la société Enedis pour le raccordement du lotissement « les résidences de kermengleuz »

Des ouvrages électriques ont été implantés sur une parcelle appartenant au domaine privé de la commune afin de procéder au raccordement du lotissement communal « Les Résidences de Kermengleuz ». Ces implantations ont donné lieu à l'établissement d'une convention sous seing privé en date du 14 novembre 2017. Un acte notarié (acte authentique) doit être établi aujourd'hui afin de formaliser cette implantation. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte authentique avec la société ENEDIS et reçu par la Société Civile Professionnelle « Loïc PERRAUT, Jean-Charles PIRIOUX, Céline MEVEL » titulaires d'un Office Notarial à RENNES (Ille et Vilaine), 7, rue de la Visitation.*

18 - Cession d'un délaissé aux riverains de la rue Vincent Scotto et Guy Ropartz

La commune est propriétaire de plusieurs espaces dans le lotissement La Garenne du Loup. Ces délaissés sont enherbés et entretenus par les services de Brest métropole. A la demande de plusieurs riverains, et en accord avec Brest métropole, la commune envisage de vendre ces espaces aux propriétaires des parcelles contigües, tout en sauvegardant les cheminements piétons existants. *Après exposé des motifs, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les cessions présentées ; a autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre.*

19 - Licences d'entrepreneur de spectacles

Au titre de la loi 99-198 du 18 mars 1999 et le décret 200-609 du 29 juin 2000 concernant la législation sur les spectacles, la commune possède une licence de catégorie 1 pour la salle Robert Joubin, la salle Agora et l'Espace Marcel Pagnol et une licence catégorie 3 au nom de monsieur le Maire. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à renouveler la licence d'entrepreneur de spectacle de 3ème catégorie et la licence d'entrepreneur du spectacle de 1ère catégorie pour la salle Robert Joubin, la salle Agora et l'Espace Marcel Pagnol. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à solliciter une licence d'entrepreneur du spectacle de 1ère catégorie pour le fort de Penfeld.*

20 - Aide à l'emploi : subvention exceptionnelle flèche gymnique

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 27 Janvier 2016, la ville de Guilers a accordé une subvention dégressive au club La Flèche Gymnique guilérienne. Pour l'année 2018, il a été prévu de verser la somme de 750 €. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le montant et en a autorisé le versement.*

21 - Avenant à la convention de l'école de Musique et de Danse

La convention souscrite avec l'école de Musique et de danse en mars 2015 arrivera à échéance en mars 2018. Dans l'attente de l'écriture de la nouvelle convention, afin de permettre à la Trésorerie de verser la totalité de la somme correspondant à la première échéance de l'année 2018, telle que prévue à la convention, *le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'avenant réglant les modalités de versement de cet acompte et le versement de 29 136.25€ à l'Ecole de Musique de Guilers et a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant.*

22- Motion de soutien : LGV : Objectif 3 heures

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé la motion de soutien proposée pour demander notamment l'inscription dans la loi d'orientation sur les mobilités qui sera débattue au cours du 1er trimestre, les suites du projet Bretagne à Grande Vitesse (Rennes-Paris) qui permettront de réduire le temps d'accès à l'extrême pointe bretonne et également une reprise rapide des échanges dans le cadre du comité de pilotage « Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne-Pays de Loire » et sa confirmation dans le futur contrat de plan Etat-Région.